

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2007 à 19 heures**

DATE DE LA CONVOCATION : 16 février 2007

**Présents** :

Pierre BOUVIER, maire  
Paul BOUCHARD – Claude PLEINDOUX – Anne-Marie FORGEOUX –  
Christophe MARTIN, adjoints  
Roger GUGLIELMETTI – Pierre MUMBER - Denyse DAURELLE – Paul MICHAUD -  
Jean-Bernard COETSIER

**Absents** :

Claire GONDRE  
Damien VIGNO DOCCHIO  
Alain BERNARD

**Secrétaire de séance** : Denyse DAURELLE

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19 h, sous la présidence de Pierre BOUVIER, maire.

**I – ADMINISTRATION GENERALE**

**1/ SIEB : participation au programme de travaux d'enfouissement 2006**

Le Conseil Municipal approuve les travaux effectués par le SIEB dans les secteurs :  
Chemin des Preynas, entrée Nord et route de St Joseph, pour un montant de 119 900 € HT et  
dit que la participation communale est de 11 990 € HT.

**Approuvé à l'unanimité**

**2/ Convention relative à la modification d'un collecteur eaux usées à Pré Chabert**

Le Conseil Municipal approuve la convention pour les conditions de réalisation des  
travaux assurant le bon fonctionnement du collecteur d'assainissement intercommunal.

**Approuvé à l'unanimité**

**II – FINANCES**

**1/ Forfaits de ski : prise en charge**

Le Conseil Municipal accepte la prise en charge du coût des forfaits de ski pour les  
catégories suivantes :

A – Forfaits saison

- personnel et élus de la mairie
- enfants scolarisés sur la commune
- enfants domiciliés sur la commune et scolarisés hors de la commune (jusqu'à la terminale)
- instituteurs de l'école communale (les instituteurs à temps non complet rembourseront à la commune la moitié du coût du forfait)

B – Forfaits journée

- personnes encadrant les sorties scolaires de l'école communale
- intervenants au programme d'animation

**Approuvé à l'unanimité**

## 2/ Travaux de réfection des réseaux d'eau potable et des réseaux d'eau pluviale sous la RD 1091 – demande de subvention

Le Conseil Municipal, considérant que le Conseil Général envisage la réfection du revêtement de la RD 1091, approuve les travaux de réfection des réseaux d'eau potable et pluviale afin d'éviter toute intervention intempestive sur la chaussée neuve, pour un montant total de 80 869 € HT et demande l'aide financière du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

**Approuvé à l'unanimité**

## 3/ Construction de la salle des associations et de la nature

Le Conseil Municipal approuve la construction de la salle des associations et de la nature sur les parcelles AS 64 et AS 67 pour un montant estimé à 101 183 € HT et sollicite la participation financière du Conseil Général et du Conseil Régional.

**Approuvé à l'unanimité**

## **III – PERSONNEL**

### 1/ Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide de passer à temps complet le poste d'agent administratif qualifié créé à 23 heures hebdomadaires, et approuve le tableau des effectifs mis à jour.

**Approuvé à l'unanimité**

### 2/ Recensement de la population, rémunération des agents recenseurs

Le Conseil Municipal décide de rémunérer chacun des agents recenseurs avec un salaire brut de 1 291,34 €, soit 1 200 € net.

**Approuvé à l'unanimité**

Fin de l'ordre du jour à 19 heures 40.

Questions émanant du public :

- la question est posée de savoir si la réfection du revêtement de la D 1091 dans le village, comprendra une réalisation de trottoirs.

Monsieur le Maire répond que le Conseil Général n'a prévu qu'une réfection de la bande de roulement mais que la question de la réalisation de trottoirs pour sécuriser la circulation des piétons est très pertinente et devra faire l'objet d'une étude plus approfondie.